

Procès-verbal
Conseil d'institut de l'INSPÉ
de l'académie de Strasbourg
Séance du jeudi 1^{er} juin 2023

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 17 avril 2023**
2. **Approbation du procès-verbal de la consultation électronique du vendredi 26 mai 2023**
3. **Information du Directeur et du Président du conseil**
4. **Formations**
 - 4.1. **Calendriers dérogatoires 2023-2024**
 - 4.2. **Maquette parcours « Professeur des Ecoles » de la licence « Sciences de l'Education »**
 - 4.3. **Maquettes de la nouvelle offre de formation MEEF pour la rentrée 2024**
 - 4.4. **Modifications des MECC pour la rentrée 2023**
 - 4.4.1. MECC DIU destinés aux fonctionnaires-stagiaires à mi-temps
 - 4.4.2. MECC Matières externes
 - 4.5. **Compte-rendu du groupe de travail sur les modalités de contrôle de l'assiduité et de l'élaboration des contrats pédagogiques**
5. **Référentiel enseignants 2023-2024 : Administration provisoire en attendant la constitution d'une nouvelle équipe de direction – 1^{er} semestre 2023-2024**
6. **Orientation stratégiques 2024-2028 : dernière version**
7. **Finances : Projet de budget rectificatif**
8. **Relations internationales**
 - 8.1. **Bourse Pays Germanophones- Convention pluripartite 2022-2023**
 - 8.2. **Stage professionnel à l'étranger - Subvention INSPÉ 2022-2023**
9. **Subventions des amicales de l'INSPÉ**
 - 9.1. **Le Gafe**
 - 9.2. **Volubilis**
10. **Conventions**
 - 10.1. **Convention entre l'académie de Strasbourg et l'université de Strasbourg**
 - 10.2. **Basket center**
11. **Point sur la réflexion en cours sur les aménagements de la 2nde tranche Meinau**
12. **Divers**

ETAIENT PRESENTS :

- 1) **Représentants élus des personnels enseignants et autres personnels participant aux activités de formation de l'institut et des usagers**
 - a) **Représentants Professeurs des universités et personnels assimilés**
Anemone GEIGER-JAILLET, Pascal MARQUET
 - b) **Représentants Maîtres de conférences et personnels assimilés**
Pascale GOSSIN
 - c) **Représentants autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur**
Nathalie BERTRAND, Julien SENDRAL

d) Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre

/

e) Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre

Marjorie ROUGIER

f) Représentants inscrits dans les formations diplômantes de l'INSPÉ, des étudiants, des stagiaires de la formation professionnelle continue, des fonctionnaires stagiaires et/ou représentants des personnels enseignants et d'éducation bénéficiant d'actions de formation continue et des personnes bénéficiant d'actions de formation aux métiers de la formation et de l'éducation

Alexandre FIRTION (titulaire), Aurélien SCHIRCK (titulaire)

2) Représentants de l'Université de Strasbourg

/

3) Personnalités extérieures

a) Représentant du conseil régional

/

b) Personnalités désignées par le recteur d'académie

Anne-Laure MATTERN, Céline MOUROT-STORCK, Daniel PAYOT, Emmanuelle PERNOUX

c) Personnalité désignée par l'Université de Haute Alsace, établissement public d'enseignement supérieur partenaire

Dominique MEYER-BOLZINGER

d) Personnalités désignées par les membres du conseil

/

Membres avec voix consultative et invités :

Bertrand BULTINGAIRE, Philippe CLERMONT, Eric TISSERAND, Andrea YOUNG, Philippe ZIMMERMANN

Secrétariat de séance :

Barbara BILGER, Myriam LAKRAA

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Cédric BAILLET	➤ Procuration à Emmanuelle PERNOUX
Annie CAMENISCH	➤ Procuration à Pascale GOSSIN
Patricia CATTARIN-MUCKENSTURM	➤ Procuration à Pascal MARQUET
Nicolas COPPENS	➤ Procuration à Anemone GEIGER-JAILLET
Olivier DELARUE	➤ Procuration à Emmanuelle PERNOUX
Olivier DELFORGE	➤ Procuration à Marjorie ROUGIER
Camille FAUTH	➤ Procuration à Daniel PAYOT
François GAUER	➤ Procuration à Daniel PAYOT
Marion MISZTAL	➤ Procuration à Alexandre FIRTION
Apauline SCHWARTZ	➤ Procuration à Alexandre FIRTION

ETAIENT EXCUSES / ABSENTS :

Corentin BAYETTE (suppléant), Lionel BOYON, Agnès DEBES (suppléante), Chloé HEYD (suppléante), Catherine HUEBER, Thomas REBISCHUNG (suppléant), Marc RENNER, Fanny SARRON, Irène WEISS

* * * *

La séance débute à 14h15.

Daniel Payot donne lecture des procurations.

Dominique Meyer-Bolzinger ainsi que les étudiants présents annoncent qu'ils participent à leur dernière séance de ce conseil.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2023

Le procès-verbal de la séance du 7 février 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Approbation du procès-verbal de la consultation électronique du vendredi 26 mai 2023

Philippe Clermont espère que la participation sera plus importante en utilisant ce type de vote.

Pascal Gossin indique qu'il faudra veiller au bon fonctionnement de l'application, car lors du précédent vote en ligne, elle a rencontré un problème technique et au final n'a pas pu voter.

Le procès-verbal de la consultation électronique du vendredi 26 mai 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Information du Directeur et du Président du conseil

▪ Cessation des fonctions de directeur – Procédure de nomination du poste de directeur-trice

Daniel Payot souhaite informer les membres sur la suite de la démarche.

Il donne la composition du comité d'audition :

- Monsieur le Recteur
- Monsieur le Président de l'Unistra
- Le Président du conseil de l'institut
- Un représentant du Rectorat
- Un Vice-Président de l'UHA
- Un Vice-Président formation de l'Université d'Aix-Marseille

Il annonce les noms et les parcours des 3 derniers candidats qui seront auditionnés le 5 juin prochain :

- Estelle Blanquet
- François Gauer
- Pascal Marquet

▪ Point RH : départs de certains collègues

Les collègues A et B seront sollicités par voie électronique pour la validation d'une maîtresse de conférences stagiaire, en vue de sa titularisation.

Christelle Marsault quitte l'INSPÉ pour un poste à Montpellier et Elzbieta Sanojca pour un poste à Rennes.

Les recrutements se sont bien déroulés dans les quatre commissions. Un PRAG a été recruté en EPS. Philippe Clermont communiquera le nom de tous les nouveaux personnels recrutés dans son message de fin d'année.

▪ Examen des dossiers de « Mon Master »

Une motion avait été approuvée lors d'un précédent conseil, mais la situation n'a pas évolué pour le moment.

Un peu plus de 2500 candidats ont postulé pour nos formations, il est donc difficile pour les commissions pédagogiques de traiter autant de demandes. Il n'y a pas d'algorithme de classement, il faut donc voir tous les dossiers.

Pour certains, les commissions se posent la question de siéger ou pas, le nombre des dossiers étant trop important.

Les personnels de scolarité rencontrent également des difficultés techniques.

Il n'y a pas de dialogue possible entre les services et les candidats, le droit à l'erreur n'est pas reconnu.

▪ QCM MEEF 1^{er} degré

Certains enseignants souhaitent une révision du QCM à l'entrée. Cette question sera à revoir et à traiter à la rentrée prochaine, lors de l'élaboration des prochains sujets.

▪ **Motion : situation des enseignants 1er, 2nd degré et CPE affectés dans l'enseignement supérieur**

Éric Tisserand fait état de la situation de ces personnels du 1^{er} et du 2nd degré qui enseignent à l'université. Ils se retrouvent dans une position difficile car un nouveau dispositif a été mis en place pour les enseignants chercheurs, mais ils n'y sont pas rattachés et ne peuvent prétendre par ailleurs au pacte enseignant.

Éric Tisserand demande le soutien des membres du conseil dans cette démarche. Il précise que l'INSPÉ est particulièrement touché car ces enseignants représentent 50 à 70% de nos enseignants alors qu'à l'université en général ce n'est que de l'ordre de 20%.

Emmanuelle Pernoux appuie cette reconnaissance et précise que des représentants de ces enseignants ont été reçu par le recteur. Il y a eu plus de promotions cette année à l'échelon local.

La motion présentée est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés, moins 2 abstentions.

4. Formations

4.1. Calendriers dérogatoires 2023-2024

Éric Tisserand explique que comme chaque année, un certain nombre de demandes de dérogation est lié aux spécificités de nos formations. La semaine de révision de janvier n'a pas lieu d'être car les examens seront déjà passés à l'INSPÉ. Le décalage des semaines pose difficultés car cela décale le 2nd semestre. La semaine d'intersemestre nous permettra de commencer les cours un peu plus tôt.

Les calendriers dérogatoires 2023-2024, présentés en séance, sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

4.2. Maquette parcours « Professeur des Ecoles » de la licence « Sciences de l'Education »

Des signaux clairs nous font entrevoir que la formation des professeurs des écoles pourrait débuter plus tôt. Une réflexion est par ailleurs en cours sur la modification des dates des concours qui pourraient être avancées. De nombreux INSPÉ ont commencé à réfléchir là-dessus ainsi qu'un groupe au niveau local. Ils se sont penchés sur l'attractivité du métier d'enseignant. L'INSPÉ ne truste pas l'ensemble de la formation, il faudrait avoir dans chaque domaine, une licence affichée « professorat des écoles ». La licence actuelle PPPE est portée par la faculté de chimie. Une licence fléchée « professorat des écoles » est portée par la faculté de lettres. La licence Sciences de l'éducation et de la formation (SEF) couvrirait l'offre pour le domaine SHS.

Il faudrait commencer par une part « majeure » plus grande d'enseignements en première année et réduire au fur et à mesure pour que la part « mineure » (professorat des écoles) prenne plus d'ampleur.

L'INSPÉ pourrait participer à la licence de lettres, à construire ensemble.

Nadège Doignon-Camus et Etienne Schneider ont déjà proposé des canevas.

Il s'agit par ailleurs d'anticiper l'éventuel avancement du déroulement du concours à la fin de la L3.

L'entrée en vigueur de cette licence se ferait progressivement, avec une L1 en 2024-2025, puis une L1 et une L2 l'année suivante et enfin la licence complète la troisième année.

La maquette entraînerait un surcoût de formation de 1200 heures. Un dialogue devra être mené avec l'université, notamment pour le fléchage d'un certain des postes. Cela se ferait à coût constant car 3 parcours de MEEF 2nd degré vont être supprimés.

Une réorganisation des PPME est également prévue.

4.3. Maquettes de la nouvelle offre de formation MEEF pour la rentrée 2024

4.3.1. Enseigner les lettres

Éric Tisserand explique que deux axes structurent ces ajustements :

1. Une meilleure intégration des thématiques liées au « développement durable et aux enjeux sociétaux (DDES) »
2. L'intégration de la préparation et de l'accompagnement à la « certification Pix+édu » dans les Master MEEF

La maquette du parcours « Enseigner les lettres » de la nouvelle offre de formation 2024-2028 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4.4. Modifications des MECC pour la rentrée 2023

4.4.1. MECC DIU destinés aux fonctionnaires-stagiaires à mi-temps

4.4.2. MECC Matières externes

Une modification a été opérée dans le texte « l'évolution s'appuie sur le portfolio ». La phrase qui porte sur l'entretien de positionnement a été supprimée, elle portait à confusion.

Les modifications de maquettes (MECC) concernant les 2 parcours sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

4.5. Compte-rendu du groupe de travail sur les modalités de contrôle de l'assiduité et de l'élaboration des contrats pédagogiques

Une rencontre entre les étudiants, le service de scolarité et les enseignants a eu lieu fin mai, pour discuter de la mise en application et faire le point sur un certain nombre d'éléments. Le travail sur les contrats pédagogiques va se poursuivre, afin de promouvoir cette logique de fonctionnement avec les étudiants, plus équilibrée.

Les contrôles d'assiduité ne seront pas systématiques, l'objectif n'est pas de « fliquer » les étudiants, mais de les responsabiliser, notamment vis-à-vis des partenaires extérieurs qui viennent travailler sur la professionnalisation.

Les enseignements d'accompagnement de stage seraient systématiquement obligatoires, le stage également.

La lourdeur des masters MEEF est due à l'intégration de la préparation au concours, qui relève de la responsabilité de l'étudiant. Il n'y a donc pas de contrainte d'assiduité pour ces enseignements.

Pour les matières où le contrôle d'assiduité s'opère, les contrôles se feront par échantillonnage.

Alexandre Firtion souhaite rappeler qu'une ouverture à la contractualisation est possible aussi en cours d'année.

5. Référentiel enseignants 2023-2024 : Administration provisoire en attendant la constitution d'une nouvelle équipe de direction – 1^{er} semestre 2023-2024

Philippe Clermont propose de constituer une administration provisoire pour assurer la rentrée de septembre dans le cas où le nouveau directeur ou la nouvelle directrice ne serait pas encore nommé.e. Afin d'assurer l'organisation et la suite des travaux, il est important de maintenir la continuité.

Trois collègues ont souhaité poursuivre leurs charges de missions, mais pas les autres. Dans l'hypothèse, des chargés de mission ont été désignés pour le 1^{er} semestre en attendant la désignation de la nouvelle équipe de direction.

Le « référentiel enseignants 2023-2024 : Administration provisoire en attendant la constitution d'une nouvelle équipe de direction – 1^{er} semestre 2023-2024 » est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés (23 votants : 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

6. Orientation stratégiques 2024-2028 : dernière version

La présidence de l'université a étudié la première version du document. Elle a demandé à l'INSPÉ de réduire le nombre d'indicateurs. Deux postes enseignants vacataires ont été ajoutés, il s'agit de deux ATER sur postes vacants.

En 2024, deux postes de MCF seront ajoutés (en ingénierie de formation et en STAPS).

L'université a préempté le poste d'Elsa Poupardin pour y affecter Sophie Kennel, qui a choisi de changer d'affectation et de composante. Cela sera bénéfique pour l'INSPÉ car cette collègue est déjà membre du LISEC et travaille sur les pratiques pédagogiques dans l'enseignement supérieur. Dans un premier temps, elle ne pourra pas s'investir complètement car elle a encore des charges en cours. En compensation, l'université nous accorde un poste supplémentaire de PRAG/PRCE qui sera utilisé pour la licence « professorat des écoles ».

Un certain nombre de parcours de master vont également évoluer.

Des besoins sont à couvrir dans le master info-com, un PAST viendra délivrer des enseignements dans ce master.

En ce qui concerne la dotation du rectorat, pour l'instant 3 emplois sur 4 sont pourvus.

Un demi-poste restant pourrait appuyer l'ouverture de la future licence.

L'INSPÉ doit maintenir son offre de formation et se donner les moyens de la création du nouveau parcours.

Le VP finances a attiré notre attention sur la réduction des moyens. Il faut anticiper cette baisse également au niveau de la dotation formation continue.

Par ailleurs, lorsque la gestion du site de Sélestat sera cédée, l'INSPÉ perdra la dotation liée aux mètres carrés exploités. Pour l'instant il n'y a pas de nouvelles sur ce dossier, les élus locaux travaillent avec le VP patrimoine. Dans les faits, la direction générale des services a demandé à l'INSPÉ de continuer à gérer le site.

Le document d'orientation stratégique 2024-2028 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés (23 votants : 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

7. Finances : Projet de budget rectificatif

Bertrand Bultingaire fait part des modifications apportées au budget initial, le budget rectificatif, et du taux d'exécution qui est actuellement de 37%. Si l'on prend en compte la masse salariale qui s'élève à près de 300 000 euros, ce taux d'exécution s'élèverait plutôt à 70%. Sur la partie administrative et logistique, le taux d'exécution est déjà de 76%.

En règle générale, les modifications sont minimales. Cette année est un peu particulière puisque les INSPÉ ont reçu une dotation spécifique accordée par le ministère pour la mise en place de la réforme et la prise en compte de la formation des enseignants stagiaires après le concours. Pour l'instant, la dotation fléchée arrive directement à l'université et nous n'en connaissons pas encore le montant exact. Comme d'autres INSPÉ, nous souhaitons que cette dotation nous soit versée directement.

L'ajustement de nos recettes propres est aussi lié aux recettes perçues par les locations de nos locaux et notamment les recettes du Site de Sélestat qui n'avaient pas été prises en compte, puisque la gestion du site devait être cédée à une autre composante. Cette recette s'élève à environ 25 000 euros.

Sur la ligne pédagogie et recherche, la formation continue va nous verser encore un complément de 10 000 euros, soit un total de 32 000 euros, contre 107 000 euros l'an dernier.

Un versement nous a également été fait, en retard, au titre de la vie scientifique et du GIS à hauteur de 4 000 euros.

Par conséquent, environ 44 000 euros de recettes sont à rajouter au budget initial.

Philippe Clermont souhaite que la dotation du ministère pour les professeurs stagiaires soit inscrite dans le budget de l'INSPÉ et remercie Bertrand Bultingaire d'avoir fait le nécessaire pour que cela y soit. Cela permettrait plus de visibilité sur ces fonds. L'INSPÉ va pouvoir financer 4 postes à temps partagé ainsi que des heures complémentaires et de référentiel.

La dotation ne sera sûrement pas soignée car elle dépend aussi du nombre de stagiaires, qui est également en baisse.

Philippe Clermont est satisfait du taux d'exécution et souhaite continuer sur cette lancée, les dépenses répondant à des besoins.

Éric Tisserand ajoute que le réseau des INSPÉ insiste beaucoup pour que les dotations soient fléchées et aillent directement dans les INSPÉ, l'enjeu reste important.

Le conseil d'institut approuve le projet de budget rectificatif présenté à l'unanimité des membres présents et représentés.

8. Relations internationales

8.1. Bourse Pays Germanophones- Convention pluripartite 2022-2023

8.2. Stage professionnel à l'étranger - Subvention INSPÉ 2022-2023

Philippe Clermont soumet à approbation le versement de bourses pour les mobilités (subventions accordées dans le cadre de la convention quadripartite en faveur des enseignements bilingues) ainsi que celles qui concernent le stage professionnel à l'étranger.

Andrea Young précise que 19 personnes sont parties faire un stage à l'étranger, contre 22 l'an dernier. Quelques désistements ont été constatés en cours de route, phénomène constaté également dans les autres INSPÉ. Ceux qui sont partis en Allemagne sont tous allés à Berlin. La ville de Bonn avait proposé 4 places qui n'ont pas été pourvues.

La commission des Relations Internationales a attribué la même bourse à tous les partants.

Deux stagiaires en 2nd degré EPS sont partis et ont trouvé leur stage tout seul.

Les étudiants de L1 peuvent faire un stage court d'une semaine. Le visa n'est pas obligatoire pour des courtes durées.

Les bourses sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

9. Subventions des amicales de l'INSPÉ

9.1. Le Gafe

9.2. Volubilis

Le GAFE et l'amicale des personnels Volubilis demandent comme chaque année une subvention de 1 000 euros. Philippe Clermont remercie les amicales pour leur vitalité et les actions qu'elles proposent. Les deux amicales ont adressé au directeur un bilan des actions effectuées dans l'année et une liste de projets pour l'année à venir. Philippe Clermont fait part de son avis très favorable pour ces deux demandes, auxquelles il apporte son soutien.

Le conseil d'institut approuve la demande de subvention de 1 000€ du GAFE, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le conseil d'institut approuve la demande de subvention de 1 000€ de l'amicale Volubilis, à l'unanimité des membres présents et représentés.

10. Conventions

10.1. Convention entre l'académie de Strasbourg et l'université de Strasbourg

Bertrand Bultingaire présente la convention et remercie Emmanuelle Pernoux pour les rapides échanges qui ont permis de la finaliser.

Éric Tisserand indique que dans le cadre du dossier d'accréditation, notamment pour la licence, il est demandé d'intégrer cette convention et suggère, en page 3 dans le paragraphe « 2. Modalités relatives à la formation initiale des enseignants et des personnels d'éducation » de mentionner ces parcours de licence « Professeur d'école » à venir.

Il propose d'ajouter (voir en rouge)

- Continuum de formation de la licence au master puis en formation continuée : **ce continuum se concrétise dans le cursus licence par la mise en place du parcours « Professeur des écoles » (Unistra) au sein de la mention Sciences de l'éducation, et par plusieurs parcours professionnalisants (PPME, PFE, PPPE, AED)**, en master au sein des parcours de trois mentions MEEF (1^{er} degré, 2nd degré, Encadrement éducatif), pour les professeurs stagiaires à mi-temps dans un Diplôme Inter-Universitaire dédié.

La convention entre l'académie de Strasbourg et l'université de Strasbourg est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

10.2. Basket center

Cette convention est à renouveler en prenant en compte la hausse de la tarification. Les autres modalités n'ont pas changé.

La deuxième tranche n'a pas pu permettre la construction d'un gymnase.

Le Basket Center a consenti un geste commercial sur le prix des locaux de stockage.

La convention avec le Basket Center est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

11. Point sur la réflexion en cours sur les aménagements de la 2nde tranche Meinau

Bertrand Bultingaire indique que pour le moment les délais sont respectés.

Il faut à présent prévoir tout ce qui n'a pas été inscrit dans le budget de la construction : le mobilier et les équipements audiovisuels et numériques. Il faudra lancer les marchés avant la fin de l'année civile.

L'enveloppe obtenue pour les équipements numériques est de 169 000 euros, au départ l'INSPÉ avait demandé 184 000 euros. Celle prévue pour le mobilier est estimée à 133 000€.

Les consultations avec les enseignants et les étudiants vont se poursuivre pour évaluer au mieux leurs besoins.

12. Divers

12.1. Date prochain conseil d'institut

La date de la CFVU est prévue le 26 septembre, mais cette date est à confirmer.

Le premier conseil de la rentrée est fixé au mardi 19 septembre 2023 à 14h.

12.2. Clôture du conseil, pot en salle de réception

Philippe Clermont invite les membres du conseil à se retrouver en salle de réception pour un moment de convivialité pour fêter la fin de l'année et le départ de certains membres de ce conseil. Il souhaite de bonnes vacances à toutes et tous.

La séance est levée à 16h50.

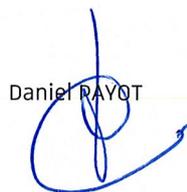
Fait à Strasbourg, le 19 septembre 2023

Le Directeur de l'INSPÉ



François GAUER

Le Président du conseil d'institut



Daniel RAYOT

Présentation de la motion sur la situation des enseignants 1^{er}, 2nd degré et CPE affectés dans l'enseignement supérieur

Monsieur le Président du conseil d'institut de l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil de l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg,
Monsieur le Directeur de l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg,

Éric Tisserand et Philippe Zimmermann, directeurs adjoints, souhaitent que la situation des enseignants du premier et du second degré et des CPE affectés dans l'enseignement supérieur à temps plein ou à temps partagé soit abordée lors du prochain Conseil d'INSPÉ .

Alors qu'une revalorisation se met en place pour les enseignants-chercheurs et les chercheurs dans le cadre du RIPEC, les PRAG/PRCE/PREC sont les grands oubliés de cette amélioration des rémunérations et des carrières alors que leur charge de travail ne cesse de s'accroître.

Le MEN renvoie la question au MESR qui lui-même semble s'en désintéresser totalement. Plusieurs conseils d'INSPÉ ont voté des motions pour alerter les instances de tutelle de la situation délétaire. Éric Tisserand a, lors de la dernière réunion du réseau des INSPÉ le 10 mai 2023, demandé à ce que l'ensemble des INSPÉ et le Réseau des INSPÉ interpellent les deux ministères pour lever le blocage.

Conséquemment, nous demandons que notre conseil prenne position pour défendre les intérêts de ce corps qui constitue 20% des effectifs moyens des établissements d'enseignement supérieur (bien plus dans certaines composantes comme les IUT ou les INSPÉ), dans une démarche appuyant la motion adoptée par le Conseil d'administration de l'université de Strasbourg le 14 mars 2023 jointe à ce message.

Le conseil de l'INSPÉ de Lyon a adopté une telle motion le 25 avril dernier. Reprenant cette motion en la modifiant à la marge, nous souhaitons la soumettre aux membres du conseil:

Le fonctionnement des INSPÉ s'appuie sur les compétences de trois principales catégories de personnels enseignants :

- *Enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs*
- *Enseignantes et enseignants du premier et du second degré, conseillères et conseillers principaux d'éducation détachés dans l'enseignement supérieur à temps plein*
- *Enseignantes et enseignants du premier et du second degré détachés dans l'enseignement supérieur à mi-temps.*

Pour l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg, les enseignantes et enseignants de l'Éducation nationale détachés dans l'enseignement supérieur représentent plus de la moitié des effectifs et assurent des missions essentielles sans lesquelles le fonctionnement de l'institution serait impossible : missions de pilotage, missions administratives, missions pédagogiques et missions d'intérêt général.

Or, à l'heure où les ministères de l'Éducation nationale et de la jeunesse d'une part, de l'Enseignement supérieur et de la recherche d'autre part ont annoncé ou déjà réalisé des opérations de revalorisation salariale pour leurs personnels respectifs, les enseignantes et enseignants détachés en sont pour l'instant exclus :

- *Ils et elles ne peuvent bénéficier de la mise en place du régime des primes et indemnités des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs (RIPEC) et l'évolution de la prime d'enseignement supérieur (PES) amplifie les écarts existants avec les collègues enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs,*
- *Ils et elles ne pourront accéder aux revalorisations annoncées par le ministère de l'Éducation nationale qui portent sur des indemnités et activités propres aux établissements scolaires pour des missions de même nature,*
- *Ils et elles continuent à être pénalisées dans leur progression de carrière par rapport à leurs collègues affectés dans l'Éducation nationale.*

Face au risque que fait peser ce triple constat sur le recrutement et l'engagement à moyen et long terme de ces personnels pour les établissements universitaires, le Conseil d'Institut de l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg, réuni le 1er juin 2023, appuie pleinement la motion du Conseil d'administration de l'université de Strasbourg du 10 mai 2023 en soutien à l'action du collectif 384 et demande que la question de la reconnaissance de l'investissement des personnels de l'Éducation nationale détachés dans l'enseignement supérieur soit prise en compte par les ministères de l'Éducation nationale et de la jeunesse d'une part, de l'Enseignement supérieur et de la recherche d'autre part, et qu'une solution soit trouvée pour qu'ils bénéficient, comme leurs collègues, d'une juste et équitable revalorisation salariale. Il en va du fonctionnement serein et efficace de notre composante.

Nous vous remercions pour l'attention portée à ce message et la suite que vous donnerez à notre requête.

Nous vous adressons, Monsieur le Président du Conseil de l'INSPÉ, Monsieur le Directeur de l'INSPÉ, Mesdames et Messieurs les élus, nos salutations les meilleures.

Éric Tisserand et Philippe Zimmermann